



**ATMO Auvergne – Rhône-Alpes**

Siège social : 14 avenue Benoît Frachon – 38400 Saint Martin d'Hères  
Association régie par la loi du 1er juillet 1901

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023



**RSM Rhône-Alpes**

2 bis, rue Tête d'Or

69006 LYON

T : +33 (0) 4 72 69 19 19

[www.rsmfrance.fr](http://www.rsmfrance.fr)

**ATMO Auvergne – Rhône-Alpes**

Siège social : 14 avenue Benoît Frachon – 38400 Saint Martin d'Hères

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Membres de l'Association ATMO Auvergne – Rhône-Alpes,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ATMO Auvergne – Rhône-Alpes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Fonds dédiés

L'association reçoit notamment des ressources qui sont traitées en fonds dédiés tel que décrit au paragraphe 6.4.3 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à nous assurer de leur correcte évaluation.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 7 juin 2024

Le commissaire aux comptes

**RSM Rhône-Alpes**

Société de Commissariat aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned above the name of the representative.

**Représenté par Evelyne CHANSAVANG**

## Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

Actif		Au 31/12/2023			Au 31/12/2022	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement	193 324	103 114	90 210	13 421
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires <sup>(1)</sup>	1 365 276	983 555	381 721	372 622
		Immobilisations incorporelles en cours	11 786		11 786	110 354
	Avances et acomptes					
	<b>TOTAL</b>	<b>1 570 387</b>	<b>1 086 669</b>	<b>483 717</b>	<b>496 397</b>	
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions	2 803 713	2 551 544	252 168	343 816
		Inst.techniques, mat.out.industriels	14 267 723	10 860 896	3 406 826	3 380 068
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes	23 773		23 773	106 763		
<b>TOTAL</b>	<b>17 095 210</b>	<b>13 412 441</b>	<b>3 682 769</b>	<b>3 830 647</b>		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières <sup>(2)</sup>	Participations et créances rattachées	903 592		903 592	900 420	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts	235 506		235 506	217 263	
	Autres	81 368		81 368	76 750	
<b>TOTAL</b>	<b>1 220 468</b>		<b>1 220 468</b>	<b>1 194 435</b>		
<b>Total I</b>		<b>19 886 065</b>	<b>14 499 110</b>	<b>5 386 955</b>	<b>5 521 481</b>	
Actif circulant	Stocks et en cours		177 823	15 871	161 952	151 905
	Créances <sup>(3)</sup>	Créances clients, usagers et comptes rattachés	207 222		207 222	489 208
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	3 559 114	80 700	3 478 414	3 089 764
	<b>TOTAL</b>	<b>3 766 337</b>	<b>80 700</b>	<b>3 685 637</b>	<b>3 578 973</b>	
	Divers	Valeurs mobilières de placement	80 088	2 153	77 934	74 138
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		3 299 920		3 299 920	4 015 158	
Charges constatées d'avance <sup>(4)</sup>		65 463		65 463	59 327	
<b>Total II</b>		<b>7 389 632</b>	<b>98 725</b>	<b>7 290 907</b>	<b>7 879 503</b>	
Frais d'émission des emprunts	III					
Primes de remboursement des emprunts	IV					
Ecart de conversion Actif	V					
<b>TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)</b>		<b>27 275 697</b>	<b>14 597 835</b>	<b>12 677 862</b>	<b>13 400 984</b>	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

## Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

<b>Passif</b>		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
<b>Fonds propres</b>	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	500	500
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	<b>Réserves</b>		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres	4 215 408	4 298 862	
Report à nouveau		-895 158	
<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>	<b>-147 197</b>	<b>811 704</b>	
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>4 068 711</b>	<b>4 215 908</b>	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	5 437 964	6 033 755	
Provisions réglementées			
<b>Total I</b>	<b>9 506 675</b>	<b>10 249 664</b>	
<b>Autres fonds propres</b>	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<b>Total I bis</b>			
<b>Fonds dédiés</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	807 887	428 211
<b>Total II</b>	<b>807 887</b>	<b>428 211</b>	
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	240 067	282 273
<b>Total III</b>	<b>240 067</b>	<b>282 273</b>	
<b>Dettes</b>	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(1)</sup>		
	Emprunts et dettes financières diverses <sup>(2)</sup>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	344 828	386 156
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	1 749 665	1 825 424
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	28 737	185 950
	Autres dettes		
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		43 304	
<b>Total IV</b>	<b>2 123 231</b>	<b>2 440 835</b>	
Écart de conversion Passif V			
<b>TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)</b>	<b>12 677 862</b>	<b>13 400 984</b>	
<b>Renvois</b>	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

## Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	2 346 559	2 261 194
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	631 916	705 403
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	6 514 443	6 116 989
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	29 016	50 307
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	109 781	293 893	
Utilisations des fonds dédiés	290 385	494 975	
Autres produits	1 285 125	1 300 082	
	<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I</b>	<b>11 207 228</b>	<b>11 222 846</b>
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	3 098 231	2 932 072
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	577 374	579 437
	Salaires et traitements	4 187 500	4 441 341
	Charges sociales	1 841 033	1 865 635
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 339 863	1 266 922
	Dotations aux provisions	15 177	7 198
	Reports en fonds dédiés	670 062	234 132
	Autres charges	136 371	80 316
	<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II</b>	<b>11 865 614</b>	<b>11 407 057</b>
	<b>1. Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>-658 385</b>	<b>-184 211</b>

## Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	45 363	5 183
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	3 795	
	Différences positives de change		1 395
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III</b>	<b>49 159</b>	<b>6 579</b>
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		5 949
	Intérêts et charges assimilées	4 809	4 837
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV</b>	<b>4 809</b>	<b>10 786</b>
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>		<b>44 349</b>	<b>-4 206</b>
<b>3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)</b>		<b>-614 036</b>	<b>-188 417</b>
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	6 300	
	Sur opérations en capital	474 104	1 003 500
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V</b>	<b>480 404</b>	<b>1 003 500</b>
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	3 992	2 793
	<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI</b>	<b>3 992</b>	<b>2 793</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>		<b>476 412</b>	<b>1 000 706</b>
	Participation des salariés aux résultats VII		
	Impôts sur les bénéfices VIII	9 573	584
<b>Total des produits (I + III + V)</b>		<b>11 736 793</b>	<b>12 232 925</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>		<b>11 883 990</b>	<b>11 421 221</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>		<b>-147 197</b>	<b>811 704</b>
<b>Évaluation des contributions volontaires en nature</b>			
<b>Contributions volontaires en nature</b>			
	Dons en nature		
	Prestations en nature	60 900	44 403
	Bénévolat	1 234	1 123
	<b>Total</b>	<b>62 134</b>	<b>45 526</b>
<b>Charges des contributions volontaires en nature</b>			
	Secours en nature		
	Mises à disposition gratuite de biens		
	Prestations en nature	60 900	44 403
	Personnel bénévole	1 234	1 123
	<b>Total</b>	<b>62 134</b>	<b>45 526</b>

## 1 Préambule

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total bilan est de 12 677 862 euros et au compte de résultat de l'exercice, dégageant un déficit de 147 197 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023. Ces comptes annuels ont été établis le 8 mars 2024.

## 2 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

« Cette association agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'Etat français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Notamment, elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'environnement sur le territoire correspondant à la région administrative Rhône-Alpes et communique publiquement sur les informations issues de ses différents travaux.

Son action est inscrite dans le cadre de l'intérêt général et de la mission de service public.

Afin de mener à bien les missions qu'elle se donne, l'association :

- Met en œuvre tous les moyens métrologiques et de modélisation afin d'assurer la caractérisation la plus exhaustive possible, de l'air sur son territoire en constat et prévision, assure la continuité historique des indicateurs et données environnementales sur l'air et sur les paramètres explicatifs et/ou nécessaires à l'évaluation des impacts de la pollution atmosphérique. Notamment, l'observatoire doit pouvoir répondre aux réglementations européennes, nationales ou locales sur la surveillance de la qualité de l'air et les données environnementales ;
- Met en place des outils d'évaluation des politiques publiques, en vue entre autres du diagnostic et de la prospective pour les plans et programmes sur l'air relatifs ou ayant un impact sur l'air dans son territoire. Elle participe à la concertation et à la mise en application des plans d'actions pour ce qui relève de sa compétence (prévision, diffusion de l'information), y compris des plans courts termes comme les dispositifs préfectoraux ;
- Participe à l'amélioration des connaissances sur l'air, seule ou par le biais de collaborations allant de l'échelle locale et régionale jusqu'au niveau international ;
- Assure de manière indépendante auprès de ses membres, des autorités, des médias et du public la promotion et la diffusion des informations lui appartenant sous forme de base de données, études, bilans dossiers de communication afin de porter à connaissance tout élément permettant une amélioration de l'état de l'environnement sur le territoire. »

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet associatif » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

## 3 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Les missions sociales sont définies par l'arrêté préfectoral n°22-164 du 20 juin 2022 publié au recueil des actes administratif spécial du 29 juin 2022.

## 4 Faits caractéristiques d'importance significative

### 4.1 *Mise en place du projet associatif 2022-2024 et rédaction d'un Plan Régional de Surveillance de la qualité de l'air.*

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place son nouveau projet associatif pour la période 2022-2024 issu d'une vaste concertation de l'ensemble des parties prenantes (salariés, membres, personnalités qualifiées). Ce projet porte une vision : Atmo, le référent Air au cœur de l'écosystème territorial pour les transitions et se donne pour objectif de développer et déployer une offre d'ingénierie Air-Climat-Energie pour accompagner les acteurs du territoire. Il se décompose en 4 programmes techniques :

- Missions Réglementaires ;
- Ingénierie Territoriale ;
- Animation Territoriale ;
- Recherche & Développement

Et un programme support englobant, la gestion financière, la gestion des Femmes et des Hommes et les Systèmes d'Information.

En parallèle, 6 chantiers constituant les objectifs transversaux à atteindre dans le cadre du projet associatif :

- Déployer une offre d'ingénierie Air-Climat-Energie pour accompagner les acteurs du territoire ;
- Créer un centre de ressources, de formation et d'animations sur l'air ;
- Faire évoluer la gouvernance pour amplifier la concertation et l'influence d'Atmo ;
- Renforcer l'accompagnement des partenaires et être présent sur l'ensemble des territoires ;
- Faire évoluer le modèle économique afin de capter de nouvelles ressources ;
- Anticiper les nouveaux besoins de surveillance y compris réglementaires.

L'association a également décliné plus spécifiquement ce projet associatif dans un nouveau PRSQA visant à détailler la seule partie réglementaire en lien avec l'agrément de l'association dont le renouvellement est intervenu le 20 juin 2022 pour une nouvelle période triennale.

### 4.2 *Changement de Convention Collective et Accords Collectifs locaux*

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'association est rattachée à la Convention Nationale des Bureaux d'Etudes (BETIC). Un accord Collectif a effet du 1<sup>er</sup> janvier 2022 a également été signé permettant la proratisation de l'ancienneté acquise dans l'échelon avant le passage à la CCN BETIC pour un montant de 198 371€ charges fiscales et sociales incluses étalées sur 3ans ainsi que le maintien à droit constant des congés exceptionnels. En contrepartie, l'accès aux conventions de forfait jour pour les Cadres est ramené de la position 3.1 à 2.2 sans majoration de 120% du minima conventionnel BETIC. La provision relative à la proratisation de l'ancienneté constatée au 31/12/2021 a été reprise à hauteur de 44 077€ en 2023.



### **4.3 Astreinte Conseil d'Etat**

Par décision du Conseil d'Etat en date du 24 novembre 2023 statuant au contentieux sur demande de l'association « Les amis de la Terre » condamnant l'Etat français à verser une astreinte de 10M€ au titre de la liquidation provisoire de l'astreinte prononcée par la décision du 10 juillet 2020. Au titre de cette astreinte, une fraction de 450 000 € a été versée à Atmo Auvergne-Rhône-Alpes le 26 janvier 2024 et comptabilisée en produits exceptionnels divers.

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est survenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

## **5 Principes et méthodes comptables**

### **5.1 Présentation des comptes**

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan
- le compte de résultat
- l'annexe

### **5.2 Principes généraux**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce (articles L 123-12 à L 123-28), du règlement ANC n° 2014-03 du 05/06/2014 modifié par le règlement ANC n° 2015-06 du 23/11/2015 relatif au Plan Comptable Général, du règlement ANC n° 2018-06 du 05/12/2018 modifié par les règlements ANC 2020-08 et ANC 2021-02.

### **5.3 Principales méthodes comptables**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le guide méthodologique comptable applicable aux AASQA a également été appliqué.

- TGAP : Les dons versés par les entreprises sont comptabilisés au cours de l'exercice du versement effectif. En ce qui concerne la TGAP affectée, lorsque les industriels se sont engagés sur un montant dans le cadre du financement d'un projet, l'association comptabilise un produit à recevoir.
- Subventions d'investissement : sont inscrites à ce poste les subventions reçues par l'association Atmo AURA et utilisées pour l'acquisition d'un actif. Les subventions font l'objet d'une reprise au compte de résultat, enregistrée en produits d'exploitation, proportionnellement à la dotation aux amortissements des biens qu'elles ont servis à financer.
- Les prestations sont réalisées auprès des clients sur plusieurs exercices. La marge est constatée à l'achèvement soit sur le dernier exercice de prestation.

## **6 Informations relatives aux postes du bilan**

### **6.1 Actif immobilisé**

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes : les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

6.1.1 *État de l'actif immobilisé (brut)*

Immobilisations	Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)	
			Sorties	Virements		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	
	Autres immobilisations incorporelles Total II	1 449 904	141 237	20 754	-	1 570 387
<b>Immobilisations corporelles</b>	Terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	2 812 374	17 801	26 462	-	2 803 713
	Install. Tech., mat., outillage	11 256 950	810 026	579 181	22 228-	11 510 024
	Install. générales, ag. Am. divers	63 313	-	-	-	63 313
	Matériel de transport	401 118	22 158	56 990	-	366 286
	Mat bur., informatique, mobilier	2 205 579	168 308	130 315	84 535-	2 328 100
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes	106 763	23 774	-	- 106 763	23 774
	<b>Total III</b>	<b>16 846 097</b>	<b>1 042 067</b>	<b>792 948</b>	<b>0-</b>	<b>17 095 210</b>
<b>Immobilisations financières</b>	Participations	780 421	3 172	-	-	783 593
	Créances rattachées à des part.	120 000	-	-	-	120 000
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	294 015	26 361	3 500	-	316 875
	<b>Total IV</b>	<b>1 194 436</b>	<b>29 533</b>	<b>3 500</b>	<b>-</b>	<b>1 220 468</b>
<b>Total général</b>	<b>19 490 437</b>	<b>1 319 593</b>	<b>923 965</b>	<b>-</b>	<b>19 886 066</b>	

### 6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	953 507	153 917	20 754	1 086 670
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	2 468 558	109 449	26 462	2 551 545
	Install. Tech., mat., outillage	8 450 310	820 909	579 181	8 692 038
	Install. générales, ag. Am. divers	53 249	2 372	-	55 621
	Matériel de transport	260 431	56 572	56 990	260 013
	Mat bur., informatique, mobilier	1 782 903	200 637	130 315	1 853 225
	Immo. Grevés de droits	-	-	-	-
	Total III	13 015 449	1 189 939	792 947	13 412 441
<b>Total général</b>		<b>13 968 956</b>	<b>1 343 856</b>	<b>813 701</b>	<b>14 499 111</b>

### 6.1.3 Modalités d'amortissements

Type d'immobilisation	Mode	Durée
Logiciels et Progiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Constructions	Linéaire	5 à 10 ans
Agencements et Aménagement des constructions	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel et Outillage industriels	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de Transport	Linéaire	5 ans
Matériel et Mobilier de Bureau	Linéaire	3 à 10 ans

#### 6.1.4 Informations relatives aux filiales et participations

Filiales (+ de 50 % capital détenu)	Capital	Quote-part %	Valeurs comptables des titres détenus		CA Hors taxes	Prêts/avances non remboursés
	Rés. et report avant affect.	Dividendes	Brute	Nette	Résultats	Dépôts de garantie
SCI Immobili Air	460 000	100%	460 000		241 005	120 000
	40 175	-	460 000		40 175	48 750
Observation : Compte courant débiteur de 449 k€ au 31/12/2023.						
SCI N'AIR'J	3 000	55%	1 650		292 371	-
	14 038	-	1 650		14 038	9 287
Observation : Compte courant débiteur de 55 k€ au 31/12/2023.						

## 6.2 Actif circulant

### 6.2.1 Stocks et en cours

Catégorie de stocks appropriés à notre entité	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et approvisionnements	177 824	15 871	161 953
<b>TOTAL</b>	<b>177 824</b>	<b>15 871</b>	<b>161 953</b>

Les stocks de fournitures analyseurs sont évalués selon la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré.

### 6.2.2 Actif circulant / dépréciations

Rubriques	Situations et mouvements			
	(A) Dépréciations au début de l'exercice	(B) Augmentations : dotations de l'exercice	(C) Diminutions : reprises de l'exercice	(D) Dépréciations à la fin de l'exercice
Stocks	10 624	5 247	-	15 871
Clients	84 577	60	3 937	80 700
VMP	5 949	-	3 795	2 154
<b>TOTAL</b>	<b>101 150</b>	<b>5 307</b>	<b>7 732</b>	<b>98 725</b>

### 6.2.3 Précisions sur d'autres créances significatives

#### 6.2.3.1 Charges constatées d'avance et écart de conversion actif

Nature	Date période		Montants		
	Début	Fin	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Exploitation	01/01/2023	31/12/2023	65 463		

#### 6.2.3.2 Produits à recevoir

Les produits à recevoir sont composés d'avoirs fournisseurs à recevoir pour 23.5 k€, de charges sociales pour 5 k€, ainsi que des produits divers pour 109 k€ au 31 décembre 2023 correspondent essentiellement aux soldes des dons et cotisations industriels appelés et non versés au 31 décembre 2023 et à des subventions à recevoir.

### 6.2.3.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur valeur nominale. La valeur liquidative au 31 décembre 2023 est de 77 934 €.

Une dépréciation a été constatée pour 2 154 € correspondant à la moins-value latente du portefeuille.

## 6.3 Fonds associatifs

### 6.3.1 Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	500				500
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	4 298 863	811 704		-895 158	4 215 410
Report à nouveau	- 895 158			895 158	
Excédent ou déficit de l'exercice	811 704	-811 704	-147 197		-147 197
<b>Situation nette</b>	<b>4 215 908</b>	<b>-</b>	<b>- 147 197</b>	<b>-</b>	<b>4 116 892</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement (1)	6 033 755		- 81 237	514 554	5 437 964
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>10 249 664</b>	<b>-</b>	<b>- 228 434</b>	<b>514 554</b>	<b>9 506 676</b>

#### Variations des subventions d'investissement

Les augmentations concernent les variations des subventions d'investissement (cf point 6.3.4).

Les diminutions concernent les variations des reprises des subventions d'investissement et sorties.

### 6.3.2 *Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)*

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds associatifs, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit au résultat.

Libellés	Solde début Avant règlement 2018-06	Augmentation	Diminution	Solde fin
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise</b>				
Apports sans droit de reprise	500		-	500
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'association	-		-	-
<b>Écarts de réévaluation</b>				
<b>Réserves</b>				

### 6.3.3 *Reserve pour projet associatif*

Deux réserves pour suivi des fonds obtenus par l'Etat en raison des astreintes ont été créées.

La première de 350 K€ correspond au suivi des fonds alloués au titre de l'astreinte perçue en 2021. Sur ces fonds, 211 K€ correspondent à des actions menées et financées sur l'exercice, la réserve a donc été diminué de ce montant en contrepartie du compte de réserves diverses.

La seconde de 800 K€ correspond au suivi des fonds alloués au titre de l'astreinte perçu de 2022.

Les associations ASCOPARG et AAPS ont été dissoutes et les actifs ont été apportés successivement aux AASQA Air Rhône Alpes puis ATMO Auvergne Rhône Alpes. Les réserves pour projet associatif antérieurement constituées par ASCOPARG ( 13 355 €) et AAPS (748 395 €) n'ayant plus d'objet, ont été clôturées et les montants correspondant ont été transférées au compte "Réserves diverses"

Intitulé des projets	Solde début Exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice (consommation par affectation du résultat)	Diminution de l'exercice (transfert vers le compte 106881 Réserves diverses)	Montant fin exercice
Projet 1	13 355	-	-	-13 355	-
Projet 2	748 395	-	-	- 748 395	-
Suivi astreinte Etat 2021		350 000		-210 928	139 072
Suivi astreinte Etat 2022		800 000			800 000
<b>TOTAL</b>	<b>761 750</b>	<b>1 150 000</b>	<b>-</b>	<b>- 972 677</b>	<b>939 072</b>

### 6.3.4 Autres fonds associatifs

Libellé	Solde début Exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>	-	-	-	-
<b>Réserves diverses (1)</b>	<b>3 537 113</b>	1 784 382	2 045 158	3 276 337
<b>Écarts de réévaluation</b>	-	-	-	-
<b>Subventions d'investissements sur biens non renouvelables par l'association</b>	<b>19 156 277</b>	<b>669 240</b>	<b>750 477</b>	<b>19 075 040</b>
Etat	4 980 236	58 500	329 919	4 708 817
Collectivités	2 558 395	-	169 371	2 389 024
Ind Ass TGAP	11 353 456	610 740	248 829	11 715 367
Autres	218 224	-	2 358	215 866
FEDER	45 966	-	-	45 966
<b>Provisions réglementées</b>	-	-	-	-
<b>Droit des propriétaires (commodat)</b>	-	-	-	-

- (1) Les réserves diverses proviennent des résultats cumulés par les anciennes structures au fil des ans. En 2023, des mouvements supplémentaires ont été constatés :
- 761 749 € d'annulation de réserves pour projets associatifs sont venus augmenter les réserves diverses ;
  - - 895 158 € de report à nouveau débiteur a été apuré par les réserves diverses ;
  - 811 704 € proviennent de l'affectation du résultat 2022 ;
  - Constitution des réserves pour projet associatif 2021 pour 350 000 € et 2022 pour 800 000 € ;
  - Consommation sur la réserve pour projet associatif 2021 pour 210 928 € et donc transfert à dû concurrence vers le compte "réserves diverses" Report à nouveau avant répartition du résultat.

### 6.3.5 Report à nouveau avant répartition du résultat

Le report à nouveau débiteur antérieur de 895K€ a été imputé sur les réserves diverses au cours de l'exercice.  
Il n'y a donc plus de report à nouveau à la clôture de l'exercice.

### 6.3.6 Concours publics et subventions

Les subventions et concours publics octroyés dans l'exercice sont répartis de la manière suivante :

Nature \ financeurs	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Ind Ass TGAP	Autres	Total
Subventions d'exploitation	449 164	2 420 601	1 287 806	2 356 872	-	6 514 444
Subventions d'investissement	-	58 500	-	610 740	-	669 240
<b>Total</b>	<b>449 164</b>	<b>2 479 101</b>	<b>1 287 806</b>	<b>2 967 612</b>	<b>-</b>	<b>7 183 683</b>

## 6.4 Provisions, fonds dédiés, autres passifs

### 6.4.1 Provisions pour risques et charges

Nature des réserves et provisions	Montant début	Augmentations	Diminutions	Montant fin
Provisions pour charges	-	-	-	-
Provision pour impôts	-	-	-	-
Provision pour démantèlement	170 000	2 000	8 000	164 000
Autres Provision pour charges	112 274	7 870	44 077	76 067
<b>TOTAL</b>	<b>282 274</b>	<b>9 870</b>	<b>52 076</b>	<b>240 067</b>

### 6.4.2 Evaluation des provisions pour risques et charges

Il est constitué une provision pour démantèlement pour un montant de 164 000 €

Elle est basée sur l'engagement pris par l'association de rendre en l'état le lieu de création des stations de surveillance. L'expérience a permis d'évaluer le coût à 2 000 € par site. Les stations pour lesquelles il existe une provision sont au nombre de 79 au 31/12/2023 sur 89 stations existantes.

Les autres provisions pour charges sont composées de :

- 68 197 € de provision pour projection de l'avancement automatique AASQA qui a été constaté suite au changement de convention collective au 01/01/2022.
- 7 870 € de provision pour congés payés acquis par les salariés en arrêt maladie longue durée qui pourraient être réclamés par ceux-ci suite à la jurisprudence rendu par la cour de cassation en date du 13/09/2023.

#### 6.4.3 Fonds dédiés – tableau de suivi

Situations					
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Ministère Environnement	33 844	28 833	29 674	34 684	-
ADEME	89 937	65 400	-	24 537	-
Etat, autres	87 926	39 660	-	48 265	-
Région	52 528	52 527	56 939	56 939	-
Département	12 131	12 231	2 160	2 060	-
Comm.&Grpt	151 845	91 733	188 037	248 150	-
Union Européenne	-	-	393 252	393 252	-
Industriels	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>428 211</b>	<b>290 386</b>	<b>670 062</b>	<b>807 888</b>	-

#### 6.4.4 Produits constatés d'avance

Nous ne constatons pas de produits constatés d'avance à la clôture 31/12/2023.

#### 6.4.5 Charges à payer

Les charges à payer concernent pour 147 k€ des factures fournisseurs, pour 1 255 k€ des charges de personnel et charges sociales, et pour 107 k€ des charges fiscales.

## 6.5 Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L' ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	120 000		120 000
	Prêts	235 507		235 507
	Autres			
DE L' ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	207 222	207 222	
	Autres (1)	3 562 402	3 562 402	
Charges constatées d'avance		65 463	65 463	
<b>TOTAL</b>		<b>4 190 594</b>	<b>3 835 087</b>	<b>355 507</b>
Prêts Accordés en cours d'exercice			18 243	
Remboursements obtenus en cours d'exercice				

(1) Ce poste comprend 2 444 K€ de subventions à recevoir. La ventilation n'a pas été estimée ici compte tenu des incertitudes sur les échéances.

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-			
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		-			
Fournisseurs et comptes rattachés		344 828	344 828		
Dettes fiscales et sociales		1 749 665	1 749 665		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		28 738	28 738		
Autres dettes		-			
Produits constatés d'avance		-			
<b>TOTAL</b>		<b>2 123 231</b>	<b>2 123 231</b>		

## 7 Informations relatives au Compte de résultat

### 7.1 Ventilation des produits d'exploitation

	Montant
Prestations de Service	631 917
Subventions	6 514 444
Reprises sur provision et transferts de charges	109 781
Cotisations	2 346 559
Utilisation des fonds dédiés	290 386
Autres produits	1 314 142
<b>Total</b>	<b>11 207 229</b>

Les prestations de service concernent notamment :

- Prestations QASA : 285 389 €
- Prestations Carbon : 39 304 €
- Prestations ATMB : 34 240 €
- Prestations ASF-Vinci : 28 185 €
- Prestations Area : 32 703 €
- Prestations Sivalor : 21 506 €

Suite à la réglementation ANC 2018-06, l'utilisation des fonds dédiés se retrouve dans les produits d'exploitation.

## 7.2 *Détail des charges et des produits par nature incluant les contributions volontaires*

Nature de la contribution / modalités ayant permis de quantifier	Méthode de valorisation	Montant
Contribution en travail	Il s'agit des interventions (hors présence réglementaire) évaluées au SMIC chargé	1 234
Contribution en service	Les fluides sont évalués avec une station de configuration identique Les sols sont évalués forfaitairement, avec un coût unitaire par station selon la convention signée avec l'organisme « prêteur »	60 900

Ces contributions sont comptabilisées en pied de compte de résultat et ont pu être déterminées avec précision. Elles concernent principalement la mise à disposition de matériels, locaux, et de fluides. Elles s'élèvent à 62 134 €.

## 7.3 *Honoraires des commissaires aux comptes*

	CAC
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	23 720 €
Au titre d'autres prestations	1 548 €
<b>Honoraires totaux</b>	<b>25 268 €</b>

## 7.4 *Cotisations*

L'association sollicite des cotisations auprès de ses membres. Elles sont comptabilisées de la façon suivante :

- Collectivités – Lors de l'appel ;
- Industriels – lors de l'encaissement, hormis celles liées au programme QASA qui le sont lors de l'établissement de la facture.

## 7.5 *Transfert de charges*

Cette année, le total des transferts de charges s'élève à 53 768 €.

## 8 Informations relatives à la fiscalité

L'association a créé une comptabilité avec 3 secteurs : le secteur non lucratif, le secteur lucratif, et le secteur mixte. Chacun des secteurs est alimenté par des codes analytiques propres.

La partie lucrative de l'association est composée de 100% des prestations facturées aux différents partenaires, ainsi que les frais directs liés à ces prestations. Une quote-part de 7% du résultat du secteur mixte a également été intégrée à la partie fiscalisée.

## 9 Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants

### 9.1 Informations relatives aux dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant brut des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés est de 249 548 euros. Ils sont relatifs aux trois personnes présentes au CODIR. Leur rémunération représente 6.15 % des salaires et traitements.

Les dirigeants bénévoles ne sont pas rémunérés et ne bénéficient d'aucun avantage en nature.

### 9.2 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié (ETP personnes physiques) y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	58	-
Non Cadres	29	-
<b>TOTAL</b>	<b>86</b>	<b>-</b>

## 10 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

### 10.1 Engagements financiers donnés et reçus

Nature d'engagements	Donnés	Reçus
Engagements en matière de retraite	1 078 271 €	
Engagements liés aux locations		
- Contrats de location immobilière	458 219 €	
- Contrats de location de véhicules	220 129 €	
- Contrats de location de matériels bureautique	51 246 €	
Engagements de crédit-bail mobilier	107 359 €	

#### 10.1.1 Les engagements de retraites et avantages assimilés

Notre entité ne provisionne pas son engagement en matière de retraite dont les principales caractéristiques et hypothèses retenues pour leur estimation à la date de clôture sont précisées ci-après.

Le montant de notre engagement total correspondant s'élève à 1 078 271 € au 31/12/2023.

Un contrat de couverture est souscrit auprès d'AG2R La Mondiale. La valeur du fonds collectif correspondant au contrat est de 440 515 €.

Les principales hypothèses sont les suivantes à la date de clôture :

- Age de départ à la retraite présumé à l'initiative du salarié : 65 ans
- Taux d'actualisation : 3.5%
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 2%
- Concernant l'appréciation de la probabilité d'être présent dans l'entité à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise :

Pour la prise en compte de la probabilité de turnover,

- Des Statistiques propres de turn-over faible

Pour la prise en compte du risque de mortalité,

Le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles de l'Insee distinctes hommes/femmes.

- Le % de cotisations/contribution sociales « patronales » probable retenu à payer sur ces indemnités est de 59%.

1 départ en retraite a eu lieu sur l'année 2023.

## 10.2 Engagements pris en matière de crédit-bail

	Matériel de transport	Matériel	Bureautique	Total
<i>Valeur d'origine</i>	175 040	135 055	26 719	336 814
<i>Amortissements</i>				
- Cumuls exercices antérieurs	105 673	46 392	2 947	155 013
- Dotation de l'exercice	28 402	35 506	8 817	72 725
<b>Sous-total</b>	<b>134 075</b>	<b>81 898</b>	<b>11 764</b>	<b>227 738</b>
<i>Redevances payées</i>				
- Cumuls exercices antérieurs	135 387	52 131	4 728	192 247
- Redevance de l'exercice	23 319	36 709	9 456	75 485
<b>Sous-total</b>	<b>172 339</b>	<b>74 851</b>	<b>4 728</b>	<b>251 918</b>
<i>Redevances restant à payer</i>				
- A un an au plus	14 152	26 285	9 456	49 893
- A cinq ans au plus	28 062	24 675	4 728	57 466
- A plus de cinq ans				
<b>Sous-total</b>	<b>42 214</b>	<b>50 960</b>	<b>14 185</b>	<b>107 359</b>
<i>Valeur résiduelle</i>				
- A un an au plus	0	622	0	622
- A plus d'un an et 5 ans au plus	594	676	267	1 537
- A plus de cinq ans				
<b>Sous-total</b>	<b>594</b>	<b>1 298</b>	<b>267</b>	<b>2 159</b>
<b>Montant pris en charge dans l'exercice</b>	23 319	36 709	9 456	75 485

## 11 Transactions avec les contreparties

Selon l'article 431-12 du règlement ANC n°2018-06 En 2022, les opérations avec les contreparties non habituelles ou non conclues à des conditions normales concernent uniquement celles avec le fond de dotation ConvAirgences et SynairGIE.

Nature des Transactions	Partie concernée	Montant
<b>Concernant les charges</b>		
Honoraires divers	SynairGIE	25 806 €
<b>Concernant les produits</b>		
Honoraires administratifs	ConvAirgences	1 000 €